CARTE 5D-B : Lutte contre la pollution par les pesticides
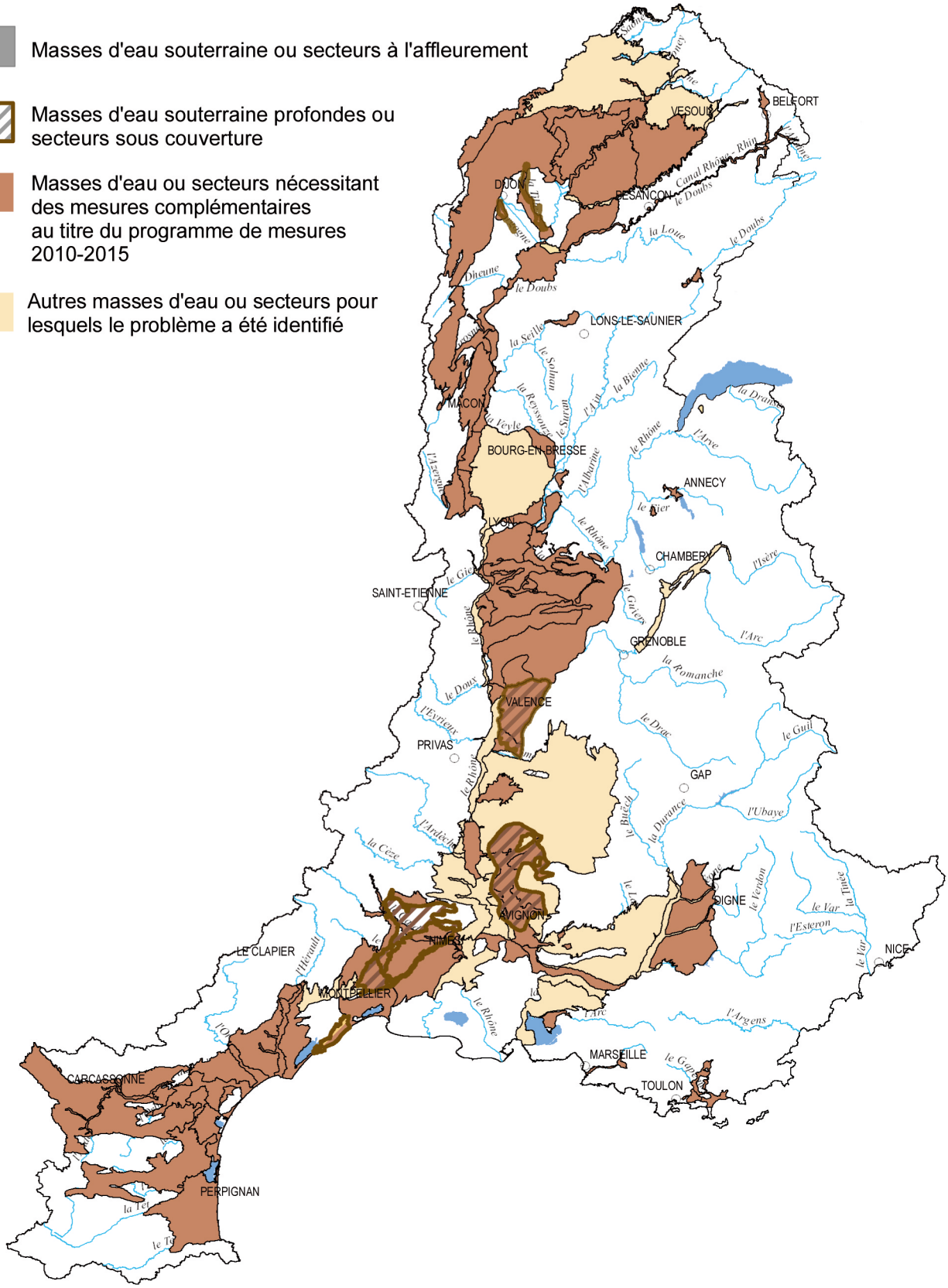
- Masses d'eau souterraine ou secteurs à l'affleurement
- Masses d'eau souterraine profondes ou secteurs sous couverture
- Masses d'eau ou secteurs nécessitant des mesures complémentaires au titre du programme de mesures 2010-2015
- Autres masses d'eau ou secteurs pour lesquels le problème a été identifié